



No.		1/1
N°	AV-2001-02	
Date	2001-03-05	

SERVICE DIFFICULTY ADVISORY

This Service Difficulty Advisory brings to your attention a potential problem identified by the Service Difficulty Reporting Program. It is a non-mandatory notification and does not preclude issuance of an airworthiness directive.

AEROSPATIALE AS 350/355 SERIES

TAIL ROTOR BLADE CRACKS

Transport Canada has recently received two Service Difficulty Reports (SDRs) describing cracks on tail rotor blades on AS 350 and AS 355 series rotorcraft.

As these rotorcraft evolved and the maximum gross weight increased, a factory modified trailing edge tab was introduced to increase the chord of the blade. This tab is bonded and rivetted onto the tail rotor blade trailing edge.

The first SDR described a chordwise crack, 40 mm long, which was found on the top and bottom blade surface. This crack originated from under the trailing edge tab.

The second report also described a chordwise crack on the top and bottom blade surface. This 15 mm crack also originated from underneath the trailing edge tab but was found only because the tab was completely removed for another unrelated reason.

The SDR database lists 40 reports of various defects and cracks on this particular blade. However, these are the first reports of cracks in this area of the blades.

Transport Canada strongly advises operators and maintainers to pay particular attention for cracks in this area when carrying out visual inspections.

Any defects or further occurrences should be reported by sending a Service Difficulty Report to Transport Canada, Continuing Airworthiness, Ottawa.

For further information, contact a Transport Canada Centre, or Mr. Barry Caldwell, Continuing Airworthiness, Ottawa, Ontario, telephone (613) 952-4358, facsimile (613) 996-9178 or e-mail caldweb@tc.gc.ca.

For Director, Aircraft Certification

B. Goyaniuk
Chief, Continuing Airworthiness
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

AVIS DE DIFFICULTÉS EN SERVICE

Cet Avis de difficultés en service a pour but d'attirer votre attention sur un problème possible qui a été révélé par le Programme de rapports de difficultés en service. Il est une notification facultative et n'exclut pas nécessairement la publication d'une consigne de navigabilité.

AEROSPATIALE, SÉRIES AS 350/355

FISSURES DES PALES DE ROTOR DE QUEUE

Transports Canada a récemment reçu deux rapports de difficultés en service (RDS) concernant des fissures dans des pales de rotor de queue d'hélicoptères des séries AS 350 et AS 355.

Le développement de ces hélicoptères et l'augmentation de leur masse totale maximale ont forcé l'installation de compensateurs de bord de fuite modifiés en usine afin d'allonger la corde des pales. Ces compensateurs sont collés et rivetés au bord de fuite des pales du rotor de queue.

Le premier RDS faisait état d'une fissure de 40 mm située sur l'intrados et l'extrados des pales dans le sens de la corde et qui avait pris naissance sous le compensateur de bord de fuite.

Le deuxième rapport signalait également une fissure se trouvant sur l'extrados et l'intrados de la pale dans le sens de la corde. Cette fissure de 15 mm prenait aussi naissance sous le compensateur de bord de fuite. On a découvert la fissure seulement parce que le compensateur avait été complètement retiré pour une raison sans rapport avec le présent sujet.

La base de données des RDS contient 40 rapports faisant état de divers défauts et fissures liées à ces pales. Cependant, les deux rapports dont il est question dans le présent avis sont les premiers à signaler des fissures à cet endroit des pales.

Transports Canada recommande fortement aux exploitants et aux techniciens d'entretien d'être particulièrement vigilants à l'égard des fissures lorsqu'ils effectuent des inspections visuelles à cet endroit.

Tout incident ayant trait au criquage de ces pièces ou à toute autre défectuosité devrait être signalé dans un rapport de difficultés en service soumis à Transports Canada, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un Centre de Transports Canada ou M. Barry Caldwell, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa, téléphone (613) 952-4358, télécopieur (613) 996-9178, ou courrier électronique caldweb@tc.gc.ca.

Pour le Directeur, Certification des aéronefs